

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 12 décembre 2025, se sont réunis en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Stéphane GARCIA, Premier Adjoint.

Présents : Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Cyrille GAILLARD, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Gérard LEPEU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents : Alexandra PIEDRA

Représentés par pouvoir : Thierry LAGNEAU, Alain MILON, Thierry ROUX, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Clément CAMBIER, Vanessa ONIC, Jaouad MARBOH, Manon REIG, Sandrine LAGNEAU

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2025_219

DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le Conseil Municipal peut être amené à modifier le budget de l'exercice en cours.

Ainsi, des crédits supplémentaires non prévus lors du vote du Budget peuvent être ouverts et couverts, soit par des recettes nouvelles, soit par une diminution des crédits disponibles sur d'autres comptes.

Le détail des écritures comptables est joint ci-dessous. Cette décision modificative permettra notamment :

- L'ajustement des crédits de fonctionnement afin de permettre la clôture 2025.
- L'ajustement des crédits relatifs à l'enregistrement du prorata temporis des reprises de subventions.
- La diminution des crédits d'investissement sur les autorisations pluriannuelles équilibrée par la diminution de l'emprunt.

BUDGET VILLE DECISION MODIFICATIVE N°4

Chapitre	Article	intitulés	DEPENSES		RECETTES	
		Section Fonctionnement	DIMINUTION	AUGMENTATION	DIMINUTION	AUGMENTATION
		opérations réelles	DE CREDITS	DE CREDITS	DE CREDITS	DE CREDITS
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance		0,04		
66	66112	Intérêts - rattachement des ICNE		2 859,99		
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		20 000,00		
68	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	6 400,00			
014	7391111	Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs		15,00		
74	744	FCTVA				8 475,03
opérations d'ordres						
042	777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat				8 000,00
023		Virement à la section d'investissement				
	Totaux		6 400,00	22 875,03	-	16 475,03
Totaux Dépenses / Recettes				16 475,03		16 475,03
Total fonctionnement					-	

Chapitre	Article	intitulés	DEPENSES		RECETTES	
		Section Investissement	DIMINUTION	AUGMENTATION	DIMINUTION	AUGMENTATION
		opérations réelles	DE CREDITS	DE CREDITS	DE CREDITS	DE CREDITS
16	1641	Emprunts			580 683,00	
20	202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	28 683,00			
21	21318	Autres bâtiments publics	100 000,00			
21	2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00			
23	2313	Constructions	450 000,00			
opérations d'ordres						
040	13913	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables		8 000,00		
021		Virement de la section de fonctionnement			-	-
	Totaux		588 683,00	8 000,00	580 683,00	-
Totaux Dépenses / Recettes				- 580 683,00		580 683,00
Total investissement					-	

Il convient que le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°4 du Budget principal de la ville.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 2 décembre 2025,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget principal de la ville 2025 voté le 18 décembre 2024, le budget supplémentaire délibéré le 27 mars 2025 et les décisions modificatives des 24 avril, 26 juin et 23 octobre 2025 ;

Sur le rapport présenté par Stéphane GARCIA;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la décision modificative n°4 du Budget principal de la ville.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Stéphane GARCIA, Président de séance, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.